MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2023
À LA SALLE YVES AUBUT
PROCÈS VERBAL

À une séance régulière du Conseil sont présents:

Séance régulière du 6 novembre 2023

M. Michaël Otis, maire
M. Mathieu Cloutier
M. Julien Chalifoux
M. Patrick Landry
M. Zacharie Cloutier-Julien
Mme Louise Paquin Bédard

Absent : M. Henri Lampron

Est aussi présente :

Mme Agapo Néron-Cloutier, directrice générale adjointe

Ouverture

Sous la présidence du maire, M. Michaël Otis et formant quorum, à 19h33, M. Otis déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2023
4. Correspondance
5. Comptes à payer
6. Situation financière
7. Période de questions
8. Rapport du maire
9. Rapport lots intra municipaux
10. Autres rapports
11. Dossiers municipaux
12. Calendrier réunion 2024
13. Signataire compte caisse et accès Accès D pour DGA
14. Demande d'augmentation du salaire de l'Agente de développement
15. Travaux électrique garage et aréna
16. Conteneur ménage aréna
17. Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC
18. Entente de service – Larouche Bureautique
19. Demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (Radar pédagogique)
20. Demande d'accès à la Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) de la BaNQ pour établir le *Calendrier de conservation des documents* (résolution)
21. Résultat financier 2022 OMH
22. Soumission déchiqueteuse
23. Panier de Noël SQ
24. Cuisinière pour cuisine
25. Synchronisation des comptes (Office et courriel)
26. Dépôt de projet au Programme FRR volet 4
27. Dépôt d'une demande de subvention pour Animateur(trice) estival(e).
28. Fossé rg 4 & 5 / ch de l'Abattoir
29. Castor
30. Entente SPCA
31. Concours décoration de Noël
32. Collations à l'école Bellefeuille
33. Période de questions
34. Clôture de la rencontre

Rés. #6181-11-23
Ordre du jour :

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.
Adoptée.

Rés. #6182-11-23
Procès-verbal :

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2023.
Adoptée.

Correspondances — Aucune correspondance

Rés. #6183-11-23
Comptes à payer :

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de d'octobre 2023, au montant de 220 905,75 $ (ch# C2300280 à C2300304), au montant de 6 147,97 $(ch# M0023100 à M002323105), au montant de 22 733,15 $ (ch# L2300031 à L2300035), au montant de $ et aussi le montant de 25 730,30 (P2300024 à P2300041), pour les salaires (#D2300372 à D2300398) au montant de 16 978,39$.

Pour les lots intra municipaux au montant de 39 489,93$$ (ch#C2300014 à C2300018), que la municipalité et les lots intra municipaux ont les crédits disponibles pour ces dépenses.
Adoptée.

Rés. #6184-11-23
Situation financière :

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter la situation financière d'octobre 2023.
Adoptée.

Période de questions :

1. Quelles sont les priorités quant aux réseaux d'égouts et d'aqueduc?

   En collaboration avec le MTQ, le programme PRIMEAU et la TECQ, les rues Privat et Bergeron sont les rues prioritaires.

2. Pourquoi le radar dans la remorque n'a pas été installé?

   Il est coincé et n'a pas été sorti.

3. Démolition de l'ancien dépanneur, quand est-il?

   Le dossier est complexe et judiciarisé. Il est entre les mains du Ministère de l'environnement et d'avocats. Nous vous tiendrons informé dès qu'il y aura du développement dans le dossier.

4. Allez-vous installer plus de radars comme dans les autres municipalités?

   Oui, une demande a été faite pour en obtenir 2 supplémentaires à celui que nous allons installer dans le secteur de Laferté. Ce dernier a dû être retourné pour calibration et nous sommes en attente de l'autorisation du MTQ pour l'installer.

5. Il y a un gros « step » sur le chemin de Laferté qui a été peinturé en orange, savez-vous si le MTQ va s'en occuper, si oui quand?

   Nous ne sommes pas au courant, nous allons procéder au suivi.

6. La ruelle entre Brunelle et Privat au coin Des Ruisseaux est mal drainée et l'eau s'accumule dans ma cour. J'ai demandé au DG l'été passé et je n'ai pas eu de suivi, j'ai redemandé au Chef d'équipe des travaux publics et la réponse fût qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de ce problème. Serait-il possible que quelqu'un vienne vérifier, car l'eau va jusque sur ma galerie?

   Oui, nous enverrons un employé des travaux publics et nous ferons le suivi avec vous.

Rapport du Maire

MRCAO :

- La dalle de ciment pour le compost sera finalisé l'été prochain et la MRC sera en mesure de commencer le ramassage du compost dès 2025.
- Le schéma de couverture de risques est échu depuis le 5 octobre dernier, ce qui nous rend imputable face à des poursuites de négligence, par exemple si les pompiers n'arrivent pas dans les délais prévus par la loi.
- Vidéotron a terminé ses travaux.
- Le projet PAFIRSPA a été déposé (1,3 M$ pour les Jardins d'eau et 450k$ pour la Forêt Récréo-Nature)
- Parc d'Aiguebelle de la SEPAQ a été reconnu « *Réserve étoilée* » et un planétarium sera implanté dans le secteur Taschereau du Parc. Ce qui implique que comme municipalité nous, ainsi que les entreprises, devrons

respecter un niveau de lumen et faire l'achat de lampadaire et de toutes lumières « respectueuse » de la réserve, comme à la municipalité du Lac-Mégantic.

Rapport lots intra municipaux

- Nous sommes en négociation pour le PRAU;
- En attente d'un estimé des coûts pour la réhabilitation du chemin du Lac Bazin.

Autres rapports

- Halloween : un franc succès, une très belle participation des pompiers et de la Sureté du Québec. Nos pompiers sont allés à Launay pour une première fois et ce fut très apprécié des résidents.

  Le concours a permis de dynamiser la décoration chez les citoyens.

Rés. #6185-11-23
Dossiers municipaux

Il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement d'accepter la nouvelle répartition des dossiers municipaux.
Adoptée.

Rés. #6186-11-23

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Cloutier, appuyé par Julien Chalifoux et résolu unanimement:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h30:

- 8 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 2 avril
- 6 mai à Laferté
- 3 juin
- 2 juillet
- 5 août
- 3 septembre à Laferté
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

Rés. #6187-11-23
Signataires au compte et accès à ACCÈS D

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'ajouter la fonction de directrice générale adjointe, Mme Agapo Néron-Cloutier, comme cosignataire aux comptes #0350158 et #0355443 de la caisse Desjardins (transit # 80011) de la municipalité ainsi que de lui créer un profil Accès D avec les mêmes droits que le poste de direction général.
Adoptée.

Rés. #6188-11-23
Demande d'augmentation du salaire de l'Agente de développement

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'augmenter le salaire horaire de l'Agente de développement à 24,00$/heure et ce à partir du 6 novembre 2023.
Adoptée.

Rés. #6189-11-23
Travaux électriques au garage et à l'aréna

ENTENDU QUE l'état de désuétude et de la non-conformité des panneaux électriques situé au Centre récréatif sis au 52 rue Morin et au garage des travaux publics situé au 13 rue Principale;
ENTENDU QUE les Jardins d'eau et la serre auront besoin de branchement;
ENTENDU QU'IL n'y a plus de place pour ajouter des éléments dans certain des panneaux existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement de mandater la direction à demander des soumissions chez un minimum de trois entrepreneurs électriques reconnus.

Si les coûts pour exécuter les travaux sont en deçà du solde du PRABAM, nous autorisons la direction à procéder aux travaux avec le soumissionnaire le moins cher, mais si le montant estimé des travaux est supérieur au solde du PRABAM, les travaux devront être autorisé par le Conseil.
Adoptée.

Rés. #6190-11-23
Conteneur ménage aréna

Il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement de faire venir un conteneur pour des matériaux de construction à l'aréna et lorsque le ménage sera fait, d'annoncer aux citoyens qu'il reste de la place pour jeter leurs matériaux de construction un jour avant le ramassage. Et de faire venir un dernier conteneur pour les déchets à l'arrière du garage municipal.
Adoptée.

Rés. #6191-11-23
Règlement de concordances avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**,** le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que 3 avril 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Taschereau prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2021 pour adopter les règlements de concordance ;

Attendu que la municipalité Taschereau a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 5 mars 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 5067-0319;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

En conséquence : il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien appuyé par M. Julien Chalifoux et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2026 afin que la municipalité de Taschereau adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée.

Rés. #6192-11-23 Entente de service – Larouche Bureautique	Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter l'entente avec Larouche bureautique aux termes qui y sont spécifiés pour le photocopieur Ricoh. Adoptée.
Rés. #6193-11-23 Demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (radar pédagogique)	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'autoriser Fanny Veilleux, directrice générale, à déposer une demande au FSR et d'en être la signataire. Adoptée.
Rés. #6194-11-23 Demande d'accès à la Gestion de l'application de la Loi sur les archives *(GALA) de la BaNQ pour établie le Calendrier de conservation des documents	**Attendu qu**'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ; **Attendu qu**'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ; **Attendu que** la municipalité de Taschereau est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ; **Attendu que** la municipalité de Taschereau désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation; **Attendu que** la municipalité de Taschereau n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ; **Il est proposé par** Mathieu Cloutier et appuyé par Patrick Landry : d'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Taschereau. Adopté
Rés. #6195-11-23 Résultats financier OMH 2022	Il est proposé par Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter les résultats financiers au 31 décembre 2022 de l'Office municipale d'Habitation L'Arc-en-ciel pour les logements de Taschereau et de contribuer au manque à gagner de 6 929$ (six-mille-neuf-cent-vingt-neuf dollars). Adoptée.
Rés. #6196-11-23 Soumission vente déchiqueteuse (enveloppe au maire)	Il est proposé par Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter l'offre de pour l'achat de la déchiqueteuse au montant de 250 $ (deux-cent-cinquante dollars) et de verser ce montant au Collation de l'école. Adoptée.
Panier de Noël	Nous ne contribuerons pas financièrement aux Paniers de Noël.
Rés. #6197-11-23 Cuisinière pour cuisine communautaire	Il est proposé par Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une cuisinière au coût maximal de 1 000$, avant taxes, pour la cuisine communautaire du Centre récréatif. Adoptée.
Rés. #6198-11-23 Synchronisation des	Il est proposé par Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement de procéder à la synchronisation des comptes Offices en achetant un domaine et d'ajouter une

comptes (Office et courriel)

licence Office pour le poste de « *maire* » et le portable, selon l'offre de MicroAge AT au montant estimé de 800$ avant les taxes.
Adoptée.

Rés. #6199-11-23
Dépôt de projet au Programme FRR volet 4

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Taschereau et d'Authier désirent présenter un projet d'embauche d'un(e) agent(e) de développement culturel local dans le cadre de l'aide financière du Fonds des régions et de la ruralité (FRR);

En CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louise Paquin Bédard, appuyé par Mme Julien Chalifoux et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Taschereau s'engage à participer au projet d'embauche d'un(e) agent(e) de développement culturel local et à assumer une partie des coûts.
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité d'Authier organisme responsable du projet.

Adoptée.

Rés. #6200-11-23
Dépôt d'une demande de subvention pour Animateur (trice) estival(e) et d'un 2e étudiant pour le Calendrier de conservation

Il est proposé par Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement

A. Que la municipalité de Taschereau accepte la responsabilité de Projet Emploi d'été Canada 2024
B. Que Mme Vanessa Boutin-Cameron soit autorisée, au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada
C. Que la municipalité de Taschereau s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédent où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée.

Rés. #6201-11-23
Fossé rg 4 & 5 / ch de l'Abattoir

Il est proposé par Julien Chalifoux et résolu unanimement de procéder aux travaux de réfection du fossé du rang 4 & 5 et du chemin de l'Abattoir

Adoptée.

Rés. #6202-11-23

Castor

Il est proposé par Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement de monter le taux de prise des castors de 25$ à 40$ chaque prise et de continuer le poinçonnage des queues pour 2024.

Adoptée.

Rés. #6203-11-23
Entente SPCA

Entendu que la gestion du contrôle des animaux est traitée avec la Société protectrice des animaux de l'Abitibi-Ouest;

Entendu que les services sont efficaces et satisfaisants;

Il est proposé par Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter l'entente relative au contrôle des animaux 2024 au montant de 4 007,15$ (quatre-mille-sept dollars et quinze cents).

Adoptée.

Rés. #6204-11-23
Concours de Noël

Il est proposé par Patrick Landry et résolu unanimement d'offrir 2 bourses de 200$ par tirage au sort pour le concours des décorations de Noël 2023. Une bourse pour le secteur de Laferté et une bourse pour le secteur de Taschereau.

Adoptée.

Rés. #6205-11-23
Demande financière pour les petites

Il est proposé par Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement de donner 500$ du budget des opérations et d'ajouter le montant de 250$ qui provient de la vente de la déchiqueteuse pour un total de 750$ qui sera remis à l'École Bellefeuille de

collations	Taschereau. Adoptée.
Période de questions	1. Qu’allez-vous faire avec le problème des chats errants? 1.1. C’est la SPCA qui est responsable, si vous avez des troubles avec des animaux, veuillez contacter cette dernière. 2. La montée du chemin de la Baie-Noire rapetisse, ça devient plus difficile d’y circuler. 2.1. On va aller mesurer le chemin. 3. Pas de calcium égal partout 3.1. Effectivement, c’est un problème technique qui a été résolu et qui ne se reproduira plus.
Rés. #6206-11-23 Fermeture	Considérant que l’ordre du jour est épuisé, il est proposé par Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement à 20h54 de procéder à la fermeture de la séance du conseil. Adoptée.

_____ _____

Michaël Otis, maire Fanny Veilleux, directrice générale